

# Feuilleton du Pays du dimanche : la devine des Robisquet

Autor(en): **Gaell, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1907)**

Heft 78

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256979>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du

# LE PAYS

Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TELEPHONE

## DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

### Un jugement maçonnique

Au moment où les événements du Midi se déroulent avec leur terrifiante logique, on communique un document curieux, qui achève bien de peindre le régime sous lequel ont vécu, durant de longues années, les malheureux départements aujourd'hui saignés par M. Clemenceau, après avoir été ruinés par les fraudeurs et leurs députés. C'est un jugement rendu par un tribunal maçonnique. Il pourrait faire une annexe intéressante au livre que vient de publier M. Jean Bidegain sur « la Magistrature et la Justice des Loges ».

Avant de le transcrire textuellement, quelques mots d'explication paraissent nécessaires.

Il s'agit de deux fonctionnaires, le F... X... et le F... Z... Le F... Z..., affilié à la Mafia composée de politiciens et de grands fabricants de vins artificiels qui règne encore sur le Languedoc, favorisait de tout son pouvoir les lucratives, mais peu honorables opérations de ses acolytes. Le F... X..., son inférieur, mêlé malgré lui à ces tripotages, avait à diverses reprises adressé à l'administration de nombreuses plaintes, dont quelques-unes allèrent même jusqu'au cabinet du ministre. Si, d'abord, elles n'aboutirent à rien, on doit reconnaître cependant que, à la longue, elles ne furent pas absolument inutiles. Le F... X..., en effet, le dénonciateur des actes délictueux commis avec la complicité administrative, se trouva un beau jour révoqué. On sait qu'il ne fait pas bon d'être honnête homme dans le pays de la « Petite Chapelle ».

Le F... X..., mal content, — et la chose s'explique, — n'en continua que plus énergiquement la campagne qu'il menait contre le F... Z..., toujours en fonctions, cela va de soi. La Justice, dite régulière, ne songea pas une minute à poursuivre l'accusateur pour dénonciations calomnieuses; elle ne demandait que le silence, qui est d'or, comme vous ne l'ignorez point, et, à défaut de pouvoir l'imposer à ce gêneur de X..., elle conservait, elle, le plus prudent mutisme. Par malheur, le scandale grossissait. C'est alors que se produisit un événement peu banal. Les magistrats de M., le garde des sceaux ne bougeaient point; les magistrats maçonniques se mirent en mouvement, citèrent à leur barre les FF... X et Z..., et rendirent le jugement suivant que je livre « in extenso » à vos méditations :

**Jugement du jury de première instance rendu sur la plainte du F... X, contre le F... Z, de la 1<sup>re</sup> Action sociale, or... de Béziers.**

*Le jury après avoir entendu la plainte et la déposition du F... X faite dans la séance du 10 décembre et procédé à un examen attentif des pièces déposées par le plaignant;*

*Après avoir entendu la défense du F... Z, présentée par le F... D. dans la séance du 13 décembre;*

*Après avoir entendu les dépositions du F... C. et du F... M dans la séance du 19 décembre et pris connaissance des lettres datées des 8 et 14 décembre, adressées par le F... Z aux F... C., vénérable et D., son défenseur, déposées par le F... C. dans cette séance;*

*Considérant qu'il résulte des documents*

*soumis et des dépositions entendues, que sans avoir à apprécier si la révocation du F... X était ou non justifiée, le jury a pu cependant se faire la conviction que les principaux griefs reprochés au F... X dans sa révocation étaient antérieurs à son admission dans la Maçonnerie;*

*Considérant que ces griefs connus du F... Z, au moment de l'initiation du profane X., n'ont pas empêché le F... Z de défendre ardemment son admission;*

*Attendu que le refus d'explication de la part du F... Z et le défaut de communication des pièces officielles qui leur avaient été promises, n'ont pu permettre au jury d'apprécier complètement son attitude à l'égard du F... X;*

*Attendu que les affirmations du F... X, quoique très catégoriques n'ont pas paru une preuve suffisante de la culpabilité du F... Z;*

*Attendu d'autre part, que si le F... Z a le droit de se renfermer dans ses attributions profanes comme il le déclare dans ses lettres des 8 et 14 décembre, son devoir de maçon lui faisait l'obligation d'avoir au moins autant de déférence à l'égard du jury maçonnique que du jury profane auquel il a soumis tous les documents;*

*Attendu qu'en méconnaissant au jury maçonnique le droit d'apprécier des actes professionnels à l'égard d'un F..., le F... Z a méconnu les principes de solidarité de justice et de fraternité qui sont la base de notre institution;*

*Par ces motifs, et dans l'impossibilité de se procurer les preuves suffisantes, le doute devant profiter à l'accusé;*

bonne femme qui les attendait impatiemment, ayant reçu d'eux l'annonce de leur arrivée pour 3 heures.

Ils inspectèrent leur petit domicile, le trouvèrent confortable quoique un peu cher, s'extasièrent sur la vue splendide qu'on avait du port, bien qu'on n'aperçût que le bout des mâts. Puis, attablés devant un menu simple, mais substantiel, ils s'abandonnèrent au double charme d'être rentiers et d'habiter une ville d'eaux. Même ils échangèrent quelques réflexions salées sur la tête que feraient les voisins de la rue de la Perche s'ils les voyaient si bourgeoisement installés à deux pas de l'Océan.

Le propriétaire de la maison, un vieux loup de mer, alla quérir les bagages dans une brouette. Ils s'installèrent commodément pour un mois, en s'abandonnant sans souci aux douceurs de la vie facile des baigneurs.

— C'est égal, minaudait M<sup>me</sup> Robisquet,

Feuilleton du *Pays du dimanche* 4

### La déveine des Robisquet

par René GAELL

Quand ils furent rentrés en possession de leurs habits, la baigneuse vint se planter devant la buvette.

— Vous désirez quelque chose, Madame ? demanda la demoiselle moqueuse de tout à l'heure.

— Oji, Mademoiselle, minauda la grosse bourgeoise; servez moi pour un sou de rhum avec quelque chose de doux avec.

— Nous ne tenons pas cet article-là, Madame, fit la jeune fille très sérieusement, mais si vous voulez vous rafraîchir à bon marché, adressez vous donc à l'établissement d'en face, dit-elle en montrant la mer; on y boit mieux et ça coûte moins cher.

M<sup>me</sup> Robisquet très courroucée fit des yeux de merlan frit, voulut riposter, mais son mari l'entraîna.

— Viens donc, dit-il, puisque ces gens-là se moquent de nous, ils n'auront pas notre clientèle. Demain, nous irons chercher ailleurs.

Hélas ! où seront les Robisquet demain ?

Et comme ils sortaient, la marchande de chandises les entendit derrière elle une voix moqueuse qui répétait :

— Un sou de rhum avec quelque chose de doux.

Elle rougit et pressa le pas. Cependant 5 heures sonnaient.

— Si nous rentrions ? proposa M<sup>me</sup> Robisquet.

— Dame ! fit son mari, j'ai l'estomac au-dessous des talons.

Ils s'acheminèrent vers l'avenue des Tilleuls.

A la porte du n° 18, ils trouvèrent une

Le jury à l'unanimité déclare le F. Z non coupable ;

A l'unanimité, le jury blâme le F. Z pour son incorrection maçonnique.

Fait et délivré le 30 décembre 1904.

Le Vénérable, Signé C.

Dans cet extraordinaire jugement rendu à propos d'une affaire de fraude vous ne niez que la fraude est la seule chose dont on ne se soucie pas beaucoup, à la loge de l'« Action Sociale », d'évoquer des histoires qui pourraient mal tourner pour la Mafia biterroise ; les fraudeurs sont « tabous » ; ils continuent, du reste, à l'être.

Mais s'il était besoin de prouver une fois de plus que la Franc-Maçonnerie constitue simplement le gouvernement d'une oligarchie installée sur la France, avec son organisation secrète, sa direction mystérieuse et sa justice particulière, ce document n'apparaîtrait-il pas étrangement significatif ? M. Gustave Tery nous avait déjà révélé que la justice des Loges tient en suspens la justice profane, et qu'un fils de la veuve ne saurait prêter le serment légal sans y être autorisé par les supérieurs hiérarchiques de sa Congrégation. Nous savons maintenant qu'un fonctionnaire de l'Etat, ou du moins le personnage que l'on croit être un fonctionnaire de l'Etat, se trouve d'abord subordonné au pouvoir occulte de la rue Cadet, qu'il doit livrer les « pièces officielles » que l'Etat lui confie aux agents de l'autre Etat dont il s'est reconnu membre, et que, s'il ne le fait, il encourt la peine d'un blâme infligé à l'unanimité sous les Colonnes du Temple.

Le F. Z... n'est pas condamné ici comme complice des fraudeurs ; il est frappé pour son « incorrection maçonnique ». Et l'on peut sans doute s'affliger, mais on ne peut tout de même pas trop s'étonner que le Midi se révolte un jour contre ce régime de tyrannie non moins abjecte que ruineuse.

(Eclair Comtois.) Maurice SPRONCK.



## La contrebandière

Guerre d'Espagne. En Andalousie, février 1811, parmi les guérillas des monta-

ça pose les gens d'aller à Royan. Je parie que M<sup>me</sup> Lourey n'aura plus l'insolence de me parler de son fameux voyage de trois jours en Normandie. Elle fera bien, parce que, cette fois, j'aurai de quoi la mettre à plat.

Aussitôt le dîner, ils partirent « prendre le frais » sur la plage. Et ils disaient cela si prétentieusement que le vieux marin ne put s'empêcher, quand ils furent sortis, de lâcher cette réflexion :

— N'en voilà encore qui ont jamais vu l'eau ailleurs que dans leur cuvette !

Devant l'Océan sans bornes, aux murmures des vagues, à la lueur des phares multicolores, M. et M<sup>me</sup> Robisquet révérent longtemps.

\* \* \*

... La même soirée, comme nos voyageurs arrivaient à Royan, le mystérieux voyageur décoré du matin, retour de Chartres, descendait le boulevard Montpensier.

— Mon cher, disait-il à un ami rencontré sur le quai de la gare, il faut les rouler.

— Mais... disait l'autre, ils ne l'ont rien fait !

— Non ! Mais si tu savais comme ils ont l'air bête, ces marchands de chandelles !

gnards d'Almijaras, des contrebandiers de Gibraltar contre les troupes du général Sébastiani.

Décor d'hiver et de bataille, avec ce premier plan : la mer, et ce fond de tableau : la Sierra de Ronda.

Au milieu d'un petit village proche d'El Colmenar, une seule lumière veillait cette nuit-là, dans une maison basse servant de poste à un détachement français.

Elle brillait à l'unique fenêtre perçant la façade dont les contours se fondaient dans l'obscurité.

Dans la chambre, qu'éclairait sa faible lueur, isolée comme le feu d'un phare, un jeune lieutenant de hussards travaillait, penché sur une carte d'état major.

Cet officier portait avec élégance le dolman bleu tendre que, depuis Lasalle, on appelait « bleu d'amour ». Il était beau, d'une beauté virile et forte, à laquelle le velouté du regard prêtait une pénétrante douceur. Sa fine moustache blonde et ses courts favoris donnaient à cette tête charmante une énergie audacieuse qu'on sentait capable de toutes les conquêtes.

Il étudiait le terrain, scrutant les défilés, levant à peine de temps en temps, son front courbé vers la lampe.

Soudain on frappa à la porte.

Ce bruit léger, rompant le silence, fit tressaillir le jeune homme.

— Qu'est ceci ? murmura-t-il, un pli de surprise contrariée aux sourcils. Mes soldats ont ordre de pénétrer librement.

On frappa de nouveau.

— Entrez ! dit le lieutenant.

La porte s'ouvrit. Une forme sombre se dressa sur le seuil. Cette forme s'avança... C'était une femme enveloppée d'une mantille. La mantille s'écarta. Une figure de jeune fille apparut, synthèse éblouissante des perfections peintes par Murillo.

La physionomie du lieutenant se radoucit.

— Ah ! c'est toi, Josefa...

Et il considéra, bienveillant et ravi, le visage au pur profil andalou, les lèvres de grenade sanglante, les prunelles de flamme et de velours, merveilleusement expressives sous l'arc d'ébène.

Amicalement, il fit signe à la jeune fille

Plusieurs phrases échangées à voix basse, avec des airs de complot.

— Qu'est ce que ce machin rouge ? questionna l'ami, montrant la boutonnière du factélieux personnage.

— Ça, fit l'autre, c'est une décoration que je me colle en voyage. Ça me donne un prestige épatant. D'abord j'ai gagné ça dans les bougies en aluminium.

Il conta rapidement sa rencontre du matin.

— Comment, tu as eu cette audace ? fit l'autre en éclatant de rire.

— Oui, et tu vas voir le reste.

Les deux étudiants disparurent dans un vaste établissement, dont la porte à ressort avait cette inscription sur plaque émaillée : *Poussez.*

... — Oui, c'est beau, la mer, répétait pour la quarante-septième fois M<sup>me</sup> Robisquet.

— Oh ! oui, c'est bien beau, la mer, répétait en écho son tendre époux. Mais je m'endors rudement ! Quelle bonne nuit nous allons passer !

— Oui, dormir à Royan, disait la femme. Songes-tu que nous avons rêvé à ça pendant quinze ans ?

Une petite brise discrète soufflait de l'O-

de s'asseoir. Mais elle refusa du geste et en hâte, sans préambule :

— Lieutenant de Villebrune, dit-elle, un grand danger vous menace, vous et vos soldats.

— Un danger !... Qu'est ce encore ?

Les contrebandiers, ces incorrigibles partisans des anglais ?

Oui... Lorsque minuit sonnera au clocher vous serez attaqués, on compte surprendre votre sommeil.

Villebrune jeta les yeux sur sa montre placée comme presse papier au milieu de la carte d'Espagne. Elle marquait minuit moins cinq minutes.

— Eh ! fit-il, il était temps !

— Rassurez-vous. J'ai retardé d'une heure l'horloge de l'église... J'ai la clef... Vous savez que mon frère est sonneur...

— Migu ! ?...

— C'est par lui que j'ai appris, il n'y a qu'un instant, l'attaque qui se prépare, il en est aussi, lui...

— Merci ma belle !... Mais ne me trompes-tu pas ? Pourquoi toi, fille d'ennemis, viens-tu m'avertir ?... Ne serait-ce point un piège ?

Et le front de l'officier se rembrunit.

Une larme noya les grands yeux de jais aux étincelles d'or.

— Oh !... se récria Josefa, la voix mouillée d'émotion... C'est mal de me dire cela !... Non. Ecoutez... Vous avez été bon pour moi depuis votre arrivée dans notre pays... J'ai voulu vous sauver en reconnaissance, voilà tout...

Elle le contempla ardemment... Villebrune se sentit enveloppé d'un rayon d'admiration et d'amour.

A son tour, il fut ému...

Il domina ce trouble, et se levant, alla prendre la main de Josefa, puis l'embrassa affectueusement, comme un grand aîné embrasse sa petite sœur.

Elle rougit sous ce simple baiser. Son regard s'irradia.

— Tu es une brave enfant ! prononça le lieutenant de hussards... Je n'oublierai jamais ce que tu fais pour nous... Pars vite, maintenant, qu'on ne te voie pas ici... Je vais donner l'alerte au détachement qui dort dans la grange et organiser la défense...

... dont le murmure s'entendait comme pour bercer leurs rêves.

Au moment où ils entraient, la bonne femme arrivait, portant une lampe et un papier bleu.

— M<sup>ieu</sup> Robisquet, voilà une dépêche pour vous. Vous étiez à peine sortis quand elle est venue.

— Une dépêche, fit M<sup>me</sup> Robisquet, et de qui ?

Robisquet saisit le télégramme et l'ouvrit.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il aussitôt qu'il eut jeté les yeux sur le papier. Ah ! la, la ! Nous sommes perdus ! Notre maison est en flammes !

— En flammes ! cria M<sup>me</sup> Robisquet, lui prenant la dépêche. Ah ! mon Dieu ! c'est affreux ! C'est épouvantable !

Ils tournèrent et retournèrent le papier dans tous les sens... C'était bien pour eux, et le texte du télégramme était clair, clair comme la fatalité.

Il était ainsi conçu :

*Venez immédiatement, maison en flammes.*

*Patisseau.*

(A suivre.)